



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Action Départementale  
  
Bureau des installations classées

**ARRETE PREFECTORAL DU 23 OCT. 2015**  
portant levée de mise en demeure  
de la société **BORDINI Environnement**  
Site Le Rocher de Montlouvier à Louvigné-du-Désert

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.171-8 du titre 7 du livre I ;

VU l'arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 30 juin 2015 de la société BORDINI Environnement, relatif au site de Le Rocher de Montlouvier à Louvigné-du-Désert ;

VU le rapport et le compte-rendu de l'inspection des installations classées en date du 4 mai 2015 ayant donné lieu à la prescription de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 30 juin 2015 ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 15 octobre 2015 ;

Considérant que l'exploitant a répondu de manière satisfaisante aux observations figurant dans l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 30 juin 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

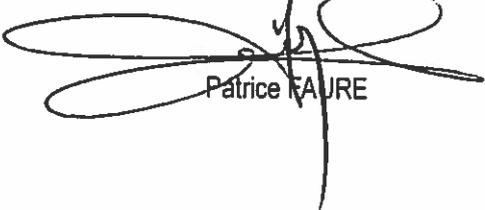
**ARRÊTE**

**Article 1** – L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 30 juin 2015 prescrivant à la société BORDINI Environnement, dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Rocher Montlouvier » à LOUVIGNE-DU-DESERT, de respecter, pour le site sise à la même adresse, les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 19 septembre 2007 et du 9 mars 2010, est abrogé.

**Article 2** – Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Sous-Préfet de Fougères-Vitré et l'Inspection de l'environnement, spécialité installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société Bordini Environnement et dont une copie sera adressée au Maire de la commune de Louvigné-du-Désert.

Rennes, le **23 OCT. 2015**

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

  
Patrice FAURE